



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Augmentation du nombre et de l'armement des frégates

Question écrite n° 2454

Texte de la question

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho interroge M. le ministre des armées et des anciens combattants sur le nombre et l'armement des frégates dites de « premier rang » (*destroyers*) avec la multiplication des conflits de haute intensité. En effet, si avec un tonnage global d'environ 420 000 tonnes, la marine nationale se place encore au 7e rang mondial des marines militaires par le tonnage (derrière la marine américaine, la marine chinoise, la marine russe, la marine britannique, la marine japonaise et la marine indienne), il apparaît pour beaucoup d'experts que l'armement embarqué et le nombre de navires de combat est insuffisant. Or la marine nationale doit défendre 3 façades maritimes (Méditerranée, Atlantique et Manche) et une zone économique exclusive 12 fois plus étendue, sans parler des territoires ultra-marins. Aussi, au-delà de l'indispensable construction d'un second porte-avions pour la marine nationale, la question du nombre de frégates et de leur armement embarqué manifestement insuffisant doit être posée. Aussi, elle lui demande d'une part, s'il entend augmenter à 8 au lieu de 5 unités la commande de frégates FDI en les portant toutes au standard grec mieux armé et d'autre part, suite à l'annonce de certains pays de construire des croiseurs ou super-*destroyers* (comme l'Italie avec le projet DDX de 175 m de long et 14 000 tonnes (au moins 80 VLS, 16 missiles antinavires, trois canons de 76 mm, un de 127 mm et potentiellement un railgun), la Turquie avec la nouvelle classe TF-2000 de 166 m de long et 8 500 tonnes, l'Allemagne avec le projet F127 et enfin la Grande-Bretagne avec la classe Type 83. À l'instar des Type 055 chinois, des Arleigh Burke américains, des Sejong le Grand sud-coréens et des Maya nippons), si le Gouvernement entend conjointement avec l'Italie (comme ce fut le cas avec les classes Horizon et FREMM) entamer la construction de 2 à 4 super-destroyers DDX très armés qui seront vite indispensables à la défense de l'ensemble du vaste territoire maritime français et pour venir en appui des 2 futurs porte-avions.

Texte de la réponse

La loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 confirme l'ambition des armées d'être en mesure de faire face à des opérations de haute intensité. Cette ambition se décline en contrats opérationnels permettant de tenir les « postures permanentes » et de conduire des interventions militaires face à des adversaires disposant de capacités symétriques. Le format de la marine est issu de ces contrats et prévoit 15 frégates de premier rang, polyvalentes, offrant des options militaires sur l'ensemble des fonctions stratégiques et aptes à faire face à l'évolutivité des crises. Capables d'évoluer en haute mer, de mettre en œuvre des hélicoptères de combat, d'opérer en espace contesté sur mer, sous la mer et dans les airs, elles sont dimensionnées pour faire face à des menaces du haut de spectre en interopérabilité avec nos alliés. A l'horizon 2035, la flotte sera constituée de huit frégates européennes multimissions (FREMM) dont la dernière de la série, la FREMM DA Lorraine a été admise au service actif en novembre 2023, deux frégates de défense aérienne (FDA) qui seront rénovées à partir de 2028 et cinq frégates de défense et d'intervention (FDI). Les trois premières FDI ont été commandées en 2017 et 2021, les deux suivantes seront commandées pendant la LPM en cours pour permettre leur livraison en 2031 et en 2032. Les choix capacitaire définissant l'armement de ces frégates ont été faits en adéquation avec les besoins militaires et les ressources financières allouées. Des mesures conservatoires ont été prises pour faire évoluer les frégates dans le temps et s'adapter à l'évolution des menaces et du contexte opérationnel. Les missions récentes confirment ce besoin et les évolutions visées pour renforcer l'armement des frégates. Au-

delà des frégates, les corvettes et les patrouilleurs, bâtiments de deuxième rang, reçoivent des missions de souveraineté et de protection des intérêts de la France au large, y compris pour des crises limitées. Ainsi, les six frégates de surveillance outre-mer seront remplacées, à compter de 2030, par des corvettes hauturières qui bénéficieront de capacités militaires supérieures et cohérentes avec l'évolution du contexte sécuritaire en mer. La trame des patrouilleurs a amorcé son renouvellement avec la livraison en cours de six patrouilleurs outre-mer (POM) et celle à venir de patrouilleurs hauturiers (PH) qui remplaceront les patrouilleurs de haute-mer (PHM) qui remplissent une mission essentielle de soutien à la dissuasion, et les patrouilleurs de service public (PSP) métropolitains. Les sous-marins nucléaires d'attaque sont en cours de renouvellement par des unités plus modernes : les SNA Barracuda (classe Suffren), disposant notamment de deux capacités nouvelles élargissant la palette des options militaires disponibles : le tir de missiles de croisière et la mise en œuvre de nageurs de combat. Pour la majorité des programmes d'armement, les coopérations européennes sont recherchées et encouragées. Dans le domaine naval, l'Italie et la France entretiennent un partenariat étroit, notamment au sein de la société Naviris. Ainsi, deux des trois classes de frégates françaises ont été réalisées en coopération (FREMM et FDA). Ce partenariat est illustré par les programmes de bâtiments ravitailleurs de force (BRF), la rénovation des FDA ainsi que par un certain nombre d'armements (torpille légère, missile Aster). Cette coopération trouve son prolongement et sa finalité en opérations comme lors d'entraînements de haut niveau permettant d'approfondir l'interopérabilité, faire progresser les capacités d'engagement conjoint et renforcer l'autonomie stratégique européenne. Le traité du Quirinal offre ainsi des perspectives pour renforcer davantage ce partenariat. Au-delà des dispositions de la LPM, face à l'évolution du contexte international et à la demande du Président de la République, le ministère conduit actuellement un travail d'évaluation et de chiffrage de l'accélération de notre réarmement et du renforcement de nos capacités. La trame de nos frégates en fait évidemment partie.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2454

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées et anciens combattants

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6321

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2246